## Union Cycliste Internationale

Fondée le 14 avril 1900

## CINQUANTE-HUITIÈME CONGRÈS

tenu à Paris, le Vendredi 11 Août 1933 à la Salle des Ingénieurs Civils, 19, rue Blanche

#### *PROCES-VERBAL*

La séance est ouverte à 10 heures.

M. Léon Breton, président de l'U. C. I., souhaite la bienvenue aux mambres delégués présents.

Après vérification des pouvoirs, la liste des fédérations représentées et de leurs délégués s'établit comme suit :

Allamagne. — Bund Deutscher Radfahrer (12 coix): MM. Karl Bauer, Willi Frenzel, Walter Enerhard.

Osterreichischer Radiahrer Bund Autriche

Auriche. — Osterreichischer Hadianter Bund [2 voix]: M. Ignatz Brunch. Belgique. — Ligue Vélocipédique Belge (12 voix]: MM. Alban Collignon, Hubert Baudot, J. Vanopdonbosch, E. Schoeters, V. Ghiesbrecht, E. Van Hummee. Dansmark. — Dansk Bicycle (Jub. (6 voix): MM. Svend Thomsen, O. M. Palmer, E. Wium, Jengen, Bauerkolm.

MM Svend Thomsen, O. M. Palmer, E. Wium, Jorgen Beyerkolm,
Espagna. — Union Velocipedica Espanola (4 voix): M. Cesar Viamonte Cortes.
Etat-Uniz. — National Cycling Association (10 voix): M. Victor Breyer.
France. — Union Velocipédique de Frence (18 voix): MM. Ch. Lioust, Legros, Ardouin, Vasserot, Lecomte, Aubry.
Grande-Bretagne, — National Cyclist's Union (8 voix): MM. Percy Low, E. J. Southcott, J. F. Ditchman, J. E. Holdsworth, H. N. Crowe.
Hongrie. — Magyer Kerekparos Svovetseg (2 voix): M. F. Kirchknopt.
Irlande. — National Athletic and Cycling Association (2 voix): MM, John J. Sweeney, Hertie J. Donelly.

tie J. Donelly.

Italie. — Unione Velocipedistica Italians (12 voix); MM, Vittorio Spesiti, Cav. Vittorio Tomolleri.

Luxembourg: - Fédération des Sociétés Cy-

Luxembourg: — Fédération des Sociétés Lyclistes Luxembourgeoises (2 voix): MM. Pierre Kellner et J. P. Thill.

Norvège. — Norgès Cykle Forbund (2 voix): MM. Einar L. Bye et Thorby Dahl,

Pays-Bas. — Nederlandsche Wielren Unie (6 voix): MM. Le Jonkheer, I. L. Van Den Berch van Heemstede, B. Swaab de Beer, J. D. Viruly et John I. Stol.

Bulsse. — Union Vélocipédique Suisse (4 voix): MM F. X. Marzobl, Fritz Eggenberg et Charles Dumont.

Niembres du bureau: MM. Léon Breton, président; Percy Low, P. J. Adrian, Luigi Bertolino, vice-présidents: Paul Rousseau, secrétaire général: Josse Rosseels, trésorier.

Le procés-verbol du 57 Congrès tenn à Paris.

Le procès-verbal du 57 Congrès tenu à Paris , le 4 février 1933 est adopté à l'unanimité.

M. Paul Rousseau, secrétaire général, donne lecture du rapport sur la situation morale de l'Union Cycliste Internationale, qui est le suf-

Messieurs,

Je me réjouls, comme Français, d'avoir à vous acqueillir aujourd'hui et je me félicite également de la décision prise par l'Union Cycliste internationale qui, pour cette année, a confié à l'Union Vélocipédique de France la soin d'organiser les vingt-neuvièmes Championnais du Monde.

Depuis notre dernière réunion de février, des manifestations cyclistes, particulièrement importantes, se sont déroulées dans tous les pays, témoignages probants du développement constant de notre sport sous ses formes les olus variées.

Et je voudrais profiter de ce Congrès pour tenter une brève évocation de nos Championnats passès

onto passes

Nous sommes aujourd'hui à la veille de voir

tenter une brève évocation de nos Championnis passès

Nous sommes aujourd'hut à la veitle de voir députer à Paris pour la quatrième fois nos classiques épreuves annuelles

Vous me permettrez de rappeter — certains d'entre vous n'ayant pas vécu cetté époque — que nos premiers Championnats du Monde furent disputés à Paris le 11 août 1900, il y a exactement 33 ans. C'était l'année de la fondation de l'Union Cycliste Internationale : vous voyez donc que nous fétons aujourd'hui un véritable anniversuira.

Deux autres Championnats du Monde se sont encore disputés à Paris, c'était le 29 juin 1907 d'abord et ensuite le 1<sup>st</sup> août 1921.

Une particularité à noter maintenant en ca qui concerne les Championnats du Monde de cette année : c'est la pramière lois que se disputeront à Paris des Championnats du Monde sur route. Quelques lignes d'histoire sportius sont nécessaires pour en expliquer le pourquoi. Nos premières Championnats du Monde, le 11 août 1900, furent tous — ils étaient au nombre de cinq — disputés sur piste ; on comptait alors deux Championnats de vitesse et de fond amateurs. Le cinquième Championnat était le Championnat du Monde de vitesse dans lequel se rencontraient les deux vainqueurs des Championnats de vitesse amateur et professionnels.

Cette règle persista jusqu'en 1905 Inolus. De 1906 à 1926, le nombre des Championnats fut réduit à quatre, le match final entre les champions de vitesse amateur et professionnels.

C'est alors que pour la première fois en 1927, lut disputé en Allemagne le Championnat du Monde sur route pour professionnels.

L'année suivante, en 1926, à Budapest, les épreuves sur piste virent le suppression du Championnat de fond amateur, mais par contra un Championnat du Monde amateur de fond sur route fut créé. La formule a depuis subsisté à savoir que nous disputerons cette

subsisté à savoir que nous disputerona cette

année: 1º Sur piste le Championnat amateur de vitesse et les Championnats professionnels, vitesse et fond de 100 kilomètres derrière mo-tocyclettes; 2º Sur la rous, deux Champuo-nats du Monde, l'un réservé eux amateurs, nats du Monde, l'un rés l'autre aux professionnels. J'ajoute que demus

l'ajoute que, depuis 1990, deux nouvéaux Championnais ont été crées : les Championnais du Monde de Cyclebaile sur pelouse et en

salla.

Pour fipir cette statistique, j'ai dressé la liste de tous les Championnuts du Monde qui ont été organisés dans les différents pays depuis 1900 jusqu's 1935 inclus. En voici le détail :

Altemagne. — Berlin, luillet 1901 ; Berlin, juillet 1902 ; Leipzig, juillet 1903 ; Berlin, août 1913 ; Cologne. juillet 1927. — 8 fois.

Belgique. — Anvers, juillet 1905 ; Bruxelles, luillet 1910 ; Anvers, août 1920 ; Bruxelles, Liége, Anvers, août 1930 ; Bruxelles, Liége, Anvers, août 1930 ; Rome, juin 1911 ; Milan, Turin, juillet 1926 ; Rome, août 1932. — 4 fois.

Milan fu — • tois

France. — Paris, août 1900 ; Paris, juin-juillet 1907 ; Paris, soût 1921 ; Paris, août 1933

4 loss. Danemark. Danemark. — Copenhague, août 1903 ; Copenhague, août 1909 ; Copenhague, août 1914 ; Copenhague, juillet 1921 ; Copenhague, août 1931. 5 fols.

Grande-Bretagne. Londres, sentambre 1904; Liverpool, juliet-août 1905. — 2 fols.
Sulnes. — Genève, juliet-août 1906; Zurich,
soût 1923; Zurich, soût 1929. — 3 fols.
Etata-Unia. — Newark, soût-septembre 1912.

1 form. Hollands. — Amsterdam, aout 1925. — i fois. Hongrie, — Budapest, aout 1928. — i fois.

En terminant, vous me permettrez, Messieurs, de souhaiter la bienvenue à lous vos champions, en attendant la proclemation des victoires des meilleurs. Je souhaite également un très grand succès à nos Championnats des années prochaines, à ceux qui se disputaront en 1994 en Ailemagne et à ceux qui se dérouleront à Bruxelles en 1965.

Puisse, Messieurs, l'Union Cycliste Internationale poursuivre, après un tiers de siècle d'existence, sa marche toujours prospère, pour le plus grand développement du sport qui nous est cher.

Ce rapport est adopté à l'unanimité,

#### **AFFILIATIONS**

Le Congrès syant pris connaissance des dossiers des demandes d'affiliations de la Fédération Cycliste Brésitionne et de la Federacion Ciclista Mexicana, décide, après examen :

1º Que les affiliations, pour être acceptées, désormais, devront faire l'objet de deux présentations dans deux Congrès successifs ou

non ; 2º Qu'une publicité sera sinsi donnée à la demande d'affiliation.

demande d'affiliation.

En conséquence, remet au Congrès de février prochain une décision définitive et charge son secrétaire de faire toutes enquêtes nécessaires nu sujet de ces affiliations.

La demande de la Suomen Pyorally iffito d'être rangée parmi les fédérations ayant voix consultative est repoussée.

Au sujet de la nomination d'une Commission pour l'étude d'une formule plus libérale et plus démocratique de la définition de l'amateur, l'Union Vélocipédique de France propose la nomination d'une Commission composee de six membres, qui se réunirait à Paris, facultativement, pour la première fois, le samedi 12 novembre prochain. Les délégués des nations qui ne pourraient se rendre a Paris auraient l'obligation de faire parvenir au plus lard le 12 novembre un rapport préalable.

Les noms des six membres de cette Commission seraient portés par les fédérations de

The second control of the second control of

signées à la connaissance du secrétariat de l'U. C. I. avant le 1<sup>st</sup> octobre 1938.

La réunion se tiendra le samedi 12 novembre 1933, à 10 heures du matin, au siège de l'Union Vélocipédique de Franca, 2i, houlevard Poissonnière, à Paris,

Ensuité, une autre réunion se tiendra à Zurich, le 9 décembre, lors de la réunion du Calendrier

Zurich, le Calendrier

Calendrier.

Les membres de la Commission seront noumés par les fédérations suivantes :
Union Vélocipédique Italienne.
Union Vélocipédique Belge.
National Cyclist's Union.
Union Vélocipédique Suisse.
Bund Deutscher Radfahrer.
Union Vélocipédique de France.
Ces six mambres nonumeront un président et un capporteur.

un capporteur. Le secrétaire de l'U. C. I. assistera à la séance à titre consultatif.

Au sujet de la proposition de l'Union Vélo-cipédique de France, relativement à l'obliga-tion du port du casque, le Congrès, après dis-cussion, décide comme suit; A partir des Championnais de 1933 inclus, le port du casque est obligatoire désormais dans tous les championnais du monde sur piste de l'U. C. i.

La même proposition, pour les champion-nats du monde sur route, proposée par l'Union Vélocipédique de France et qui serait applica-ble à partir du 1° janvier 1934, est repoussée à une forte majorité.

En ce qui concerne l'homologation des deux spreuves suivantes :

spreuwes suivantes:
Tour de Belgique professionnel, organisé par
la Dermière fieure, du 25 au 29 mai 1992;
Bruxelles-Luxembourg-Bruxelles, organisé par
las Sports de Bruxelles, les 1\*, 2, 3 milles 1932,
dont les procès-verbaux officies n'ont pas été
ru. C. L.

retournes pour homologation au section de l'U. C. L.

Le Congrès, après expitations fournies par M. Jossa Rosseels, décide que, dans un détai de huit jours, à pertir de ce jour, c'est-à-dire le 19 soût, la Ligue Vélocipédique Beige aura du faire parvenir au Secrétariat de l'Union Cycliste internationale le classement de ces deux courses avec le montant des prix payés.

En ce qui concerne la question de la bicycliste à pédalage horizontal et de l'homologation de records du monde établis par le noureur français Francis Faure, une longue discussion à lieu à laquelle prennent part lous les délégués.

les délégués.

Une proposition de M. Victor Breyer, au nom de la National Cycling Association, pour l'homologation pure et simple des records, est repoussée par le Congrès par 52 voix contre 44.

Ensuité, M. Lioust, au nom de l'Union Vélocipédique de France, propose:

L'homologation des records établis sur bicyclette à pédalage horizontal sous la condition qu'au Congrès de février 1934, le bureau de l'Union Cycliste internationale apporte une consultation de professeurs de mécanique générale sur la définition de la bicyclette.

A ce moment-là, le Congrès homologuera définitivement ou rangera ces records dans une calégorie spéciale.

finitivement of collegerie spéciale.

(Cette proposition est adoptée.)

La proposition de la Poisid Zwiezek Towarzystw Kolarsidch d'ajouter au programme des leux Olympiques:

1º L'organisation d'un tournoi de cycle-kell:
2º L'organisation d'une course sur piste de 50 kilomètres avec équipe de deux coursurs pour chaque Fédération, est repoussés.

ll est attribué les médailles sulvantes :

## BULLETIN OFFICIEL

# l'Union Cycliste Internationale

paraissant toutes les semaines

Abonnement pour un an :

France: 30 francs Etranger: 50 francs SECRÉTARIAT

24. Boulevard Poissonnière PARIS (9°)

Télégramen: UVEFISTE-PARIS

Téléphone : PROVENCE 31-97

## La définition de la bicyclette

Une erreur de clicherie a rendu incompréhensible la publication de cette régle-mentation nouvelle parue dans notre dernier numéro. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs qui trouveront ci-dessous le document mis au point :

A la suite du vote du Bureau de l'Union Cycliste Internationale consécutif aux consultations faites conformément aux décisions du Congrès du 3 tévrier 1934, il est promulgué ce qui suit : 10 L'article 2 du Règlement des Records du Monde sera désormais rédigé comme suit :

#### RECORDS REGLEMENTAIRES

Art. 2: — Les records du monde reconnus sont les suivants pour les trois catégories de record, à savoir ;

1º Records seus entraîneurs

2º Records avec entraîneurs hamains ;

3º Records avec entraîneurs mécaniques ;

Pour les records sans entraîneurs ou avec entraîneurs humains, les seules bicyclettes pouvant être utilisées sont celles définies à l'article 3 du Règlement des Courses ;

Pour les records derrière entraîneurs mécaniques, les seules bicyclettes pouvant être utilisées sont celles définies à l'article 2, paragraphe C, du Règlement des Records du Monde

On ne pourra reconnaître un record d'une distance inférieure à celle d'un tour de la plate sur laquelle le record aura été établi :

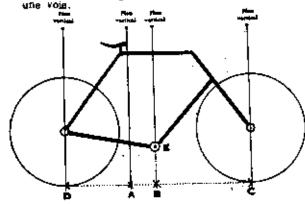
2º Il y a lieu d'ajouter d'antre part, au Règlement des Records, l'article suivant :

#### RECORDS LIBRES

Art 13. — En outre des records réglementaires établis comme il est atiquié à l'article 2 des présents règlements, l'Union Cycliste Internationale reconnaît des records libres, quel que soit le genre de bicyclette employé, mais à le condition, toutefois, que l'engin soit exclusivement propulse par la puissance musculaire et que le mode d'entrat-nement pour les records avec entraîneurs humains ou mécaniques soit conforme à ceux prévus au Réglement des Records;

3º L'article 3 du Réglement des Courses sers désormais rédige comme suit :

Art 3. — Les machines de tous genres sont admises numles ou non d'accessoires, les que changements de vitesse, roue libre, etc..., à condition qu'elles fonctionnent per la seule force de l'homme, qu'elles ne comportent aucun dispositif destiné à diminuer la résistance à la pénétration dans l'air et qu'elles n'offrent pas un encombrement supérieur à 2 mètres de longueur et 75 centimètres en largeur pour les machines à une place et à une vois.



Ces machines devront en outre répondre aux caractéristiques suivan-

pondre aux caractéristiques suivan-les :

a) La distance entre l'axe du pé-dalier et le soi (E. B.) devra être de 24 centimètres au minimum et de 30 centimètres au maximum;

b) La distance entre les verticales passant par l'extrémité métallique du bec de la selle et l'axe du péda-lier (A. B.) devra être égale ou inférieure à 12 centimètres;

c) La distance entre les verticeles

c) La distance entre les verticeles passant par l'axe du pédaiter et l'axe de la roue avant (B. C.) devra être de 58 centimètres au minimum et de 75 centimètres au maximum;

d) La distance entre les verticales passant par l'axe du pédalier et

l'aze de la roue arrière (D. S.) devra être égale ou intérieure à 55 centimètres.
Toute action propusive circulaire, alternative ou quelconque, determinée par la moyen des mains, est interdité, coupe-vents, lussiage, ou lout autre moyen de dimiL'ampior d'écrans protecteurs, coupe-vents, lussiage, ou lout autre moyen de diminuer la résistance à l'avancement est interdit comme it est prescrit ci-dessus,
nuer la résistance à l'avancement est interdit comme it est prescrit ci-dessus.

Pour les courses sur piste, la roue libre, les écrous à papillons et les freins sont

divent le spécifier dans le réglement de leurs épreuves.

doivent le spécifier dans le réglement de leurs épreuves.

Sur oute comme sur pate, les guidons doivent être munis de poignées ou tout au moins bouchés solidement à leurs extrémités sur route, lorsqu'une bicyclette ne comporte vas de roue libre, un frein en bon état sur route, lorsqu'une bicyclette ne comporte vas de roue libre, un frein en bon état de tonctionnement est obligatoire; si la bicyclette est munie d'une roue libre, deux freine en bon état de tonctionnement sont obligatoires.

Les dispositions s'appliquent aux Records réglementaires, tel qu'il est prévir à l'article 2 du Reglement des Records.

Les Fédérations ne peuvent accorder de licences à des coureurs pénalisés.
La présentation de la licence portant le millésime de 1634 doit être exigée dans lous les
pays, par tous les organisateurs.
La licence de 1634 est de couleur orange vii.
Les licences d'une autre couleur ou d'un autre millésime ne sont pas valables.

Lorsqu'un coureur, puni d'une amende, veut s'engager dans une apreuve, il doit auperavant avoir verse le montant de cette amende, soit entre les mains de la Fédération qui a indigé l'amende, soit entre les mains de la Fédération du pays où il se trouve, soit su secrétariat de l'Union Cycliste Internationale à Paris.

## Décisions officielles modifiant le Tableau des pénalités paru dans le numéro du 31 mai 1934

## Pénalités nouvelles

### DEUTSCHER RADFARHER VERBAND

Le coureur professionnel Muller (Kari), the mand, est suspende jusqu'à nouvel ordre.

### UNION VELOCIPEDIQUE DE FRANÇE

La Club Sportif d'Arcuell-Cachan, qui ne répond pas aux lettres, madie recommandées, qui lui sont adressées, est suspendu juaqu'a nouvel ordre. Les coureurs, licacciés au titre de ce Club, s'ils de sirept courir, devront solliciter immédiatement une licence au titre de membre individuel de

Sur la rapport de la Commission des Courses de la Seine-Interioure une amende de 50 francs est infligée au coureur Garie (Georges), qui, ayant eté licencie en 1931, a sollicité une licence de débutant pour 1934.

Le coureur Déantoni (André), qui ne donné pas suite aux décisions prises à son égard par la commission Sportive, est pénalisé d'une nouvelle amends de 30 france et suspendu jusqu'à couvel

Le couteur Martin [Maurice], qui a parlicipé, sans licence, au prix des Cycles Hutsebault, organisé à Pierrefitte, le 5-34, est pénalisé de 56 tr. d'amende et mis bors de coutess

Le coureur Delasalle (Lucieu), qui a participé, tans licence, à Paris-Meaux, organise le 29-4-34, est ma hors de course et pénalisé de 50 france est mir p

Le coureur Mace (Louis), qui a participe, sans licance, au prix Dussalliant Ludron, organisé à Cactum le 224-34, est mis hors de course et pena-lise d'une amende de 50 francs.

Les coureurs (Regul (Reger), Martin (Maurice), Sentonico (Carmelo), qui oni participe, sans il cence, au prix Darin, organise à Champign? le 13-5-34, sont mis hars de course et pénalises chacun d'une amende de 50 francs.

Le couréur Oditierez (Aureilo), dul redevable d'une amenda de 40 trancs (décision du 25-3-25), a participé, sans se mettre an régle, au Brevet Rouxier de 50 kilomètres, organisé à Orau, le 6-3-34, est mis bors de compétition et pénaisse d'une nonvelle amende de 50 trancs.

Le coureur Cazenave (Roger), qui, redevable d'une amende de 20 trancs (décision du 7-0-32), à participé, sans se meitre en règle, ad Brevet Romière de 50 kilomètres, organise à Lourdes, le 13-72, est mis nors de compétition et pénaitsé d'une nouvelle amende de 31 trancé

The courser Daine (Benedetto), dui a participé, sans itéence en règie, au prix Jem, organisé à Boulogne Billancourt, le 13-5-3, est mis bors de Boulogne Billancourt, le 13-5-3, est mis bors de course et pénalisé d'une amende de 50 feancs

Le coureur Paulin (Eurene) qui licencie inde-pendant, en 1978, à sollicité, pour 1934, une tirence de débutant, en donnant une fausse date de nat-sance, est pénalisé, de so trants d'amende et, pour fausse décharation, suspendu trois mois, du 11 Juin au 11 montembre 1934. La licence de débutant qu'il a sollicitée ne lui sera pas délivrée. Paulin (Eugène) qui licencie inde-

MORO. - 18-5-14. Cyclo-Club Avesnots, 50 france-d'amende a organisa, le iv mai, une épreuse non autorisée.

LOIRE-IMPERIBUNE. — 255-34. Pezeron itharles], Magré (Jean-Daptiste, 50 francs d'amentie chacun : étant licenclés aspirants, ont particule à
une course non autorisée, organisée à Montoir le
une course non autorisée, organisée à Montoir le
(Jean-Baptiste), 50 francs d'amende chacun : étant
licenclés aspirants, ont participé à une course non
licenclés aspirants ont participé à une course non
courour Magré (Jean-Baptiste), qui a touché un
rus de 150 francs, devra également verser cetté
prix de 150 francs, devra également verser cetté
somme à la calisse de secours des coureurs, avant
d'être réqualité.

Mausa, - 7.5-4. Chili (Guillaume), 25 trancs d'amende: paroles déplacées à l'égari du de l'égué de service à l'arrivée d'une course.

ANNUMARSE. — dritterium. (U.S.3: Crevinstori, (Marc). 95 francs d'amende: a été surpris accroché à une votture automobile. La Commissioni Sportive, un rappelant aux commissaires l'application stricte de l'article 183 nes reglements des courses, porte cette amende à 100 francs, microurises, porte cette amende à 100 francs, microurises prétures par le dit article, et laftge en outre, à ce coursus un an de suspension, du 17 juin 1934 au 11 juin 1935.

PARILEAINT-ETTENME. — 20 et 21-5-35. Leduco. (André). 50 francs d'amendo: ayani abandonnés a sulvi le parcours en voiture automobile.

Princes, 13-5-34 Lutilles, PARIS. - Paro dei